



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE DE BADMINTON (ASRB)

Le présent document a pour but de préciser les droits et les devoirs des licenciés de l'Association Sportive Rochettoise de Badminton. Tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que l'entraîneur sont habilités à faire respecter le présent règlement.

Il est consultable et doit être accepté par chacun des adhérents au moment de son inscription. Il est affiché dans les locaux de l'association et est également consultable sur le site internet du club (<http://www.asrbadminton.fr>).

**L'INSCRIPTION AU CLUB VAUT ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.**

**NOUS ATTENDONS DE TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTES DANS LES INFRASTRUCTURES,  
LA BIENVEILLANCE ET LE RESPECT MUTUEL.  
LA POLITESSE (« BONJOUR », « AU REVOIR ») ET LA BONNE HUMEUR  
SONT DE MISE POUR UNE BONNE AMBIANCE.**

## A. ADHÉSION

Afin d'offrir une qualité et un temps de jeu satisfaisant à chacun, le nombre de places est limité.

L'inscription est valable pour une saison (du 1er septembre au 31 août de l'année suivante). Il est possible de s'inscrire à tout moment de la saison dans la limite des places disponibles.

Cette inscription ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (sauf cas particulier validé par les membres du bureau, exemples : blessure ou mutation professionnelle intervenant tôt dans la saison).

Les membres de l'association sont répartis selon trois catégories :

- compétiteurs adultes
- joueurs loisirs adultes
- jeunes (moins de 18 ans)

### 1. Les compétiteurs

On entend par compétiteur, le joueur participant au championnat interclubs par équipe.

Cette participation au championnat par équipe implique l'assiduité aux entraînements compétiteurs.

Attention, le nombre de compétiteurs est limité : une sélection sera établie par le coordonnateur des équipes selon les critères de classement, âge, capacité de progression, participation aux entraînements, disponibilité, investissement, esprit d'équipe...

### 2. Les loisirs

Les joueurs loisirs adultes ont accès de manière illimitée aux créneaux de jeu qui leur sont réservés.

L'inscription en tant que joueur loisir n'interdit pas la participation aux compétitions individuelles officielles.

### 3. Les jeunes

Les jeunes sont inscrits à l'École de Badminton, ils ont des entraînements encadrés deux fois par semaine, le mercredi après-midi et le vendredi en fin de journée. Les jeunes s'engagent à être assidus aux cours. Ils ont la possibilité de faire de la compétition le week-end, en fonction de leur catégorie d'âge. Les informations à ce sujet et l'inscription aux compétitions jeunes s'effectuent auprès du responsable Jeunes ou auprès de l'entraîneur..

## B. COMMUNICATION & INFORMATIONS

---

Une fois inscrit, l'adhérent est fortement encouragé à se connecter aux différents groupes Whatsapp du club pour avoir l'ensemble des informations nécessaires à sa bonne pratique. Au minimum au groupe "Infos - 26/27".

Certains groupes sont ouverts aux commentaires : ceux-ci devront rester courtois et toujours en lien avec le badminton et la vie du club. Toute communication qui en dériverait se verra supprimée par un membre du CA.

## C. CRÉNEAUX HORAIRES

---

### 1. DISPONIBILITÉ ET RESPECT DES CRÉNEAUX HORAIRES

Les créneaux horaires sont attribués chaque année au club par les mairies de LA ROCHETTE et VAUX-LE-PÉNIL.

Certains créneaux horaires pourront être réquisitionnés ponctuellement par les mairies pour des événements extérieurs au club. Les périodes de vacances et les jours fériés peuvent également occasionner la fermeture des installations sportives. **Ces dates d'indisponibilité sont diffusées dès que possible dans la communauté Whatsapp.**

Chaque créneau est clairement identifié (jeu libre, jeunes ou compétiteurs) et est ouvert par un membre muni d'un badge, et il est demandé à chacun **de respecter les créneaux de jeu** qui lui sont alloués en fonction de son adhésion (heures de début et de fin du créneau) afin de garantir à tous un confort minimum de jeu.

Le planning des créneaux est disponible sur le site internet à la rubrique "Infos pratiques".

### 2. INSTALLATION DU MATÉRIEL - FIN DE SÉANCE

**Tous les membres doivent contribuer au montage et au démontage des terrains.** Ils doivent prendre soin du matériel (filets, poteaux, volants). En fin de créneau, **les membres doivent ranger les filets et poteaux et laisser le gymnase propre** (passer le balai, jeter les volants usagés, les bouteilles d'eau qui traînent sur les terrains, etc).

Il est très important de **finir à l'heure** et de **laisser une salle en ordre** pour d'évidentes raisons de couverture d'assurance, et également parce qu'un retard répété en fin de créneau peut entraîner la suppression de ce créneau par les Mairies.

Le créneau est terminé lorsque la salle est rangée (matériel rangé, lumière éteinte), propre et que tous les membres ont quitté le gymnase.

## D. OCCUPATION DES TERRAINS

---

Lorsqu'un créneau est surchargé, le jeu de double est recommandé et l'occupation d'un terrain par les mêmes joueurs ne doit pas dépasser un set, afin de permettre à l'ensemble des membres présents de pouvoir jouer.

À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026, les matchs se joueront d'après les règles établies par la FFBaD, soit en **2 sets gagnants de 15 points**, avec une pause à 8. À 14/14, le jeu continue jusqu'à 2 points d'écart, plafonné à 21 points.

En cas de compétition interclubs (créneau compétiteurs), deux à trois terrains par équipe sont réservés pour le déroulement des matchs de la rencontre.

En cas de retard dans l'avancement de la compétition, un ou plusieurs terrains supplémentaires pourront être utilisés, à la libre appréciation du capitaine responsable de la rencontre. Les autres terrains disponibles du créneau sont en jeu libre.

Lors du créneau de jeu libre adultes loisirs, des animations peuvent être proposées (initiation, tournoi interne, etc). Dans ce cas, un certain nombre de terrains pourra être réquisitionné pour l'animation. Les autres terrains seront laissés disponibles pour le jeu libre. L'animation reste prioritaire sur le jeu libre.

## E. ENCADREMENT DES JEUNES

---

En dehors des heures d'entraînement, **les membres mineurs du club restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.**

En début de séance, les parents ou représentants légaux devront s'assurer de la présence d'un entraîneur ou d'un responsable de la séance dans la salle avant de laisser leur(s) enfant(s).

De même, à la fin de l'entraînement, les parents ou représentants légaux devront venir chercher leur(s) enfant(s) à l'intérieur du gymnase, limite des responsabilités du club.

## F. MATÉRIEL & ÉQUIPEMENT

---

### 1. VOLANTS

Le club fournit des volants (plume ou hybride) pour tous les entraînements (compétiteurs, jeunes, initiation) et lors des rencontres interclubs.

Pour les créneaux de jeu libre et pour les compétitions privées, les membres devront se munir de leurs propres volants.

**Le club met en vente des volants au tarif négocié club à tous ses adhérents.** Les demandes d'achat devront être formulées sur le groupe whatsapp "achat volants" dédié.

### 2. CORDAGE DE RAQUETTES

Le club est en partenariat avec un fournisseur de matériel de badminton qui propose un service de recordage. Les coordonnées sont disponibles sur le site internet ou auprès des responsables.

## G. TENUE VESTIMENTAIRE

---

Tout pratiquant doit revêtir **une tenue de sport compatible** avec la pratique du badminton, dans le respect des autres joueurs et des installations sportives. À titre d'exemple, le jean n'est pas compatible avec la pratique du badminton, pas plus que le jeu torse nu.

**Des chaussures de salle propres réservées à l'usage en salle sont obligatoires.**

Les compétiteurs sont invités à porter les couleurs du club lors des rencontres interclubs et lors des tournois auxquels ils participent.

## H. INVITATION

---

Un membre peut inviter ponctuellement un badiste extérieur, pour une séance de jeu libre (par ex en vue de la préparation à une compétition), après accord préalable d'un des membres du bureau.

Cette personne devra alors respecter le présent règlement, charge pour l'hôte membre de l'en informer.

## I. PARTICIPATION À LA VIE DU CLUB

---

Tous les membres sont invités à participer, selon leurs propres moyens, à la vie du club au travers des commissions définies par le bureau ou sur initiatives personnelles, préalablement autorisées par le bureau si elles ont lieu dans les installations sportives aux heures habituelles d'entraînement ou de jeu libre, ou si elles sont porteuses de l'image du club. Ceci implique de participer ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale du club.

**Rappel :** il est interdit de fumer dans les locaux de l'association ainsi que dans les installations mises à disposition par les mairies. Des boissons alcoolisées ne peuvent pas être introduites dans ces mêmes locaux sans l'autorisation d'un membre du bureau ou de la mairie propriétaire.